

J'ai reçu un double d'une communication qu'avait adressée au ministre des Transports, l'honorable Paul Hellyer, l'Age and Opportunity Centre, Inc., de Winnipeg. Ce document porte la date du 17 avril 1969. Qu'il me soit permis de donner lecture de quelques paragraphes, pour dissiper la complaisance du premier ministre à l'égard des œuvres du gouvernement. Dans le premier paragraphe, on déclare:

L'omission la plus évidente dans le rapport de la Commission d'étude sur le logement, c'est qu'on ne tient aucun compte du besoin de logement de ceux qui gagnent moins de \$5,500 par année, car, à l'heure actuelle, ces gens n'ont pas les moyens d'acheter une maison ni de payer un loyer. Comme plus de la moitié des personnes âgées du Canada tombent dans cette catégorie, c'est doublement regrettable. Des dispositions doivent donc être incorporées dans la mesure législative pour permettre à ce vaste secteur de la population de vivre dans des logements convenables.

Maintenant qu'on a écarté le ministre des Transports, quelle chance y a-t-il que le gouvernement accepte ce genre de proposition? Le mémoire poursuit ainsi:

Il n'est pas question dans le rapport de fournir des fonds à un coût raisonnable pour préserver et réparer les maisons qui se détériorent. Nombre de vieux propriétaires se disent incapables de vivre avec des revenus réduits et de payer des impôts plus élevés tout en maintenant leur maison en bon état.

Le mémoire dit ensuite à la page 2:

La loi nationale sur l'habitation devrait être élargie, afin de faciliter l'octroi de crédits hypothécaires destinés à la construction de logements pour les vieillards dans des appartements ou des foyers, que le financement en soit assuré par une société à but lucratif ou non lucratif... Puisque les taux d'intérêt élevés influencent directement le calcul du loyer, il faut tout faire pour maintenir des taux d'intérêt peu élevés.

D'après mon collègue, le député de Broadview, notre parti croit que le taux d'intérêt devrait être fixé à 6 p. 100. Au cours d'une interview qu'il accordait à un rédacteur du *Telegram* de Toronto, le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas d'argent pour de nouveaux programmes, à moins de liquider d'anciens programmes. Il n'adoptera vraisemblablement pas une politique de loyers subventionnés.

Voyons ce que certains experts ont dit des recommandations de la commission d'étude. M. Michael Wheeler, spécialiste en matière de logement pour le Conseil canadien du bien-être, aurait dit ce qui suit, selon un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto, le 31 janvier 1969, au sujet des recommandations de la commission:

Le point faible du rapport, c'est qu'il mettrait un terme aux mesures qui offrent actuellement quelque espoir aux groupes à faibles revenus, ne les remplaçant par rien de précis; on se contente de parler de recherches et d'études plus poussées.

Et plus loin:

Le Conseil du bien-être avait réclamé, dans un exposé de politique antérieur, une expansion du programme de logement social «comme le moyen le plus direct d'aider ceux qui sont les plus mal logés.» Le Conseil a également recommandé l'adoption de politiques visant à éviter l'avalissement attaché au logement social, y compris l'octroi d'une «allocation générale pour l'habitation» qui permette aux familles économiquement faibles de louer ou d'acheter des maisons.

Il n'y a rien de la sorte dans le programme du gouvernement.

Permettez-moi de relever ce que M. Leon Kumove, chef des services de planification sociale et communautaire de Toronto, a dit au sujet du rapport de la commission:

Le rapport verse trop dans des généralités sur la nature des logements sociaux. Ceux-ci ont de mauvais côtés, mais ils en ont aussi de bons. On doit modifier les logements sociaux, on ne peut les éliminer. Le rapport est superficiel.

Cela est tiré du *Globe and Mail* du 3 janvier 1969. L'article ajoute:

M. Humphrey Carver, ancien président du groupe consultatif de la Société centrale d'hypothèques et de logement a dit que pas un des sept membres de la commission d'étude n'avait d'expérience dans le domaine du logement social et de la rénovation urbaine.

«Ce sont deux questions des plus difficiles. Déroulée par les problèmes qu'elle découvrait, la commission d'étude a dit que le principe même du logement social lui déplaisait et elle a recommandé, en quelque sorte, qu'on y mette fin. Cette attitude enfantine a beaucoup nui aux programmes de logements pour les familles à faibles revenus. Ce rapport privera bien des gens de logements convenables.»

● (6.30 p.m.)

M. Carver avait raison, car le gouvernement avait bloqué l'approbation des ensembles de logements sociaux. Un certain nombre d'orateurs de tous les partis ont déjà mentionné que sur le nombre total de logements construits dans notre pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale, moins de 1 p. 100 étaient des logements sociaux. Et cependant le gouvernement a jugé bon de bloquer l'approbation d'ensembles de logements sociaux. J'ai déjà parlé, comme l'ont fait d'autres députés, des logements sociaux. On peut formuler beaucoup de critiques à ce sujet.

Venez dans ma ville et aux limites de la circonscription que représente mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), vous pourrez voir un nouvel ensemble de logements sociaux. J'ignore qui en a dressé les plans. Ce n'est certainement pas quelqu'un de Winnipeg. C'est probablement un membre du nombreux personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Des clôtures de brique entourent ces immeubles et le passant ne peut s'empêcher de penser qu'il se trouve devant une prison.